

Maintenant ou jamais !

Solidarité Bruxelles-Périphérie-Wallonie

La crise politique ouverte en 2007 a plongé les Bruxellois dans l'inquiétude et le désarroi.

Nous voulons croire qu'elle aura contribué aussi à leur ouvrir les yeux et à dissiper peu à peu les illusions.

Contrairement à ce qu'avaient annoncé d'aucuns, qui s'autoproclament avec audace les représentants d'une prétendue « communauté » bruxelloise mais n'ont que des solutions inconsistantes ou illusoire à proposer, nous constatons en effet que les élus bruxellois ont pesé de tout leur poids à la table des négociations. Nous affirmons qu'ils ont eu raison de dire non à l'inacceptable. Nous remarquons aussi que cette position n'a pu être tenue que grâce à la solidarité entre Wallons et Bruxellois, d'accord sur l'essentiel au-delà des querelles subalternes.

Cessons de céder à une nostalgie qui n'est plus de saison, voire de succomber au populisme : loin d'opposer le peuple à ses élus, nous devons au contraire encourager les nôtres à la résistance, celle qui a fait se lever des Bruxellois lucides et courageux en 1964, en réaffirmant les principes de leur action : Bruxelles est en premier lieu une ville de culture française, Bruxelles est une Région à part entière, Bruxelles doit rester étroitement unie à la Wallonie en toutes circonstances.

1. Bruxelles est une ville francophone à 90 %, dont les habitants, quelles que soient leurs origines, s'instruisent, travaillent et communiquent pour l'essentiel en français.

a) Contrairement aux thèses communautaristes qui minimisent grossièrement le nombre des Francophones en présentant Bruxelles comme une mosaïque d'ethnies et en voulant figer les appartenances, nous affirmons que le vecteur de l'intégration à Bruxelles est et doit rester la langue française comme elle l'a été au siècle passé, à plus forte raison pour les enfants d'une immigration majoritairement issue des pays latins d'Europe ou francophones du Maghreb et d'Afrique.

b) Ceci ne doit pas porter préjudice au droit des Bruxellois flamands à être administrés, jugés et instruits ainsi qu'à mener une vie sociale et culturelle dans leur langue, ce qui implique certes des aménagements institutionnels pour permettre à la minorité l'autogestion de ses intérêts, mais n'impose pas comme aujourd'hui des privilèges de représentation, une division artificielle des compétences régionales et les surcoûts politiques et administratifs démesurés du « modèle bruxellois » (bilinguisme généralisé et multiplication des organes et des mandats), qui étaient évalués à 120 millions d'euros (près de 5 milliards de francs) par an en 2004, selon une étude commandée par le gouvernement bruxellois.

c) Enfin, Bruxelles est aussi un atout majeur pour la Francophonie : il n'est pas indifférent pour le rayonnement du français en Europe, que le siège le plus important des institutions européennes soit une ville de langue française.

2. Bruxelles est une Région à part entière et entend le rester, quelle que soit la constellation institutionnelle future.

a) N'en déplaise aux technocrates, la Région est un corps politique : son territoire doit être fondé, non sur des critères prétendument objectifs de délimitation d'un espace socio-économique, mais sur le consentement de sa population, et donc inclure toutes les communes dont les habitants veulent en faire partie, mais non des communes, flamandes ou wallonnes, dont les habitants ne le souhaitent pas.

Par ailleurs, la scission des arrondissements électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde supprimerait les derniers droits des Francophones de la périphérie, majoritaires dans les six communes à facilités, et préfigurerait la transformation des limites administratives en frontières d'Etat définitives. Donc, pas de scission sans la réunion préalable à la Région bruxelloise des communes dont les habitants en auront exprimé la volonté par référendum, et sans continuité territoriale avec la Wallonie.

b) Les Bruxellois ne mesurent pas assez le progrès qu'a représenté pour eux la création, malgré ses imperfections et ses limites, de la Région en 1989 : une ville dispersée, privée de direction, livrée à la spéculation immobilière, aux autoroutes de pénétration et à la taudisation, a enfin pu prendre en mains la préservation de son patrimoine, la rénovation urbaine, le développement du logement, une gestion plus rationnelle des déplacements et la promotion des transports publics.

c) La Région souffre cependant de deux déséquilibres majeurs, en termes d'emploi et de situation financière et sociale.

L'emploi : la Région bruxelloise est créatrice nette d'emplois, mais ne parvient pas à donner du travail à ses propres habitants ; elle affiche un taux de chômage de près de 20 % et de 30 % chez les jeunes de moins de 25 ans. Il faut commencer par rendre aux Bruxellois francophones les milliers d'emplois publics qui leur ont été pris et mettre fin à l'exigence – ou au prétexte – du bilinguisme individuel, entrave au bon fonctionnement des services publics (voir en particulier l'arriéré judiciaire et les difficultés de recrutement dans la police) et discrimination de fait qui renforce l'exclusion des jeunes issus de l'immigration.

La crise financière et sociale : Bruxelles est la troisième région la plus riche d'Europe, mais un Bruxellois sur quatre est pauvre ; les communes sont de plus en plus endettées. C'est que l'impôt sur la richesse produite à Bruxelles est perçu ailleurs. Il faudra donc prendre au mot les revendications flamandes d'autonomie fiscale et répliquer que, dans ce cas, le précompte professionnel doit être imputé à la Région du lieu de travail, non à celle de la résidence du travailleur.

3. Bruxelles est la ville du monde qui compte le plus grand nombre de Wallons d'origine et tout impose de maintenir une union étroite entre Bruxelles et la Wallonie, qui traduit la convergence de leurs intérêts et leur communauté de destin.

Solidarité politique : seule l'union des Bruxellois et des Wallons peut leur permettre de traiter sur pied d'égalité avec la Flandre et d'envisager l'avenir avec sérénité.

Solidarité culturelle : parce qu'ils ont en partage la langue et la culture françaises.

Solidarité économique et financière : Bruxelles est un centre d'activités économiques et une vitrine indispensables pour la Wallonie, l'axe de développement Bruxelles-Namur-Luxembourg est une des clés du redressement wallon, chacun sait que la Wallonie n'aurait pas les ressources suffisantes pour s'en sortir seule.

Cette solution n'est pas seulement la meilleure, il n'y en a pas d'autres qui soient possibles ou souhaitables.

Imagine-t-on une ville-Etat indépendante, enclavée dans le territoire d'un autre Etat ?

Un territoire d'Etat (« Rijksgebied ») cogéré par les deux Communautés, qui perpétuerait et aggraverait l'emprise de la Flandre sur la Région ?

Un district fédéral européen ? Bruxelles n'est pas la capitale de l'Europe, mais le siège principal des institutions de l'Union européenne ; il n'est pas possible de transformer Bruxelles en district fédéral européen pour la simple raison que l'Union européenne n'est pas un Etat. L'Union, qui n'a ni le désir ni les moyens d'administrer un territoire, a besoin d'un cadre stable et sûr et des facilités de tout ordre qui lui permettent d'exercer ses fonctions et que seule peut lui offrir une entité étatique consistante, ce qui exclut donc également a priori tout scénario « indépendantiste ».

Il n'est pas d'autre avenir pour la région de Bruxelles (élargie aux communes de la périphérie dont les habitants le souhaitent) que dans son union étroite avec la Wallonie (dans la Belgique si c'est encore possible, hors d'elle s'il le faut), sous la forme d'un Etat commun aux Wallons et aux Bruxellois, largement régionalisé pour respecter la personnalité de chacune de ses composantes. Cet Etat commun Wallonie-Bruxelles serait libre de développer et d'approfondir ses liens naturels avec la France.

Pour **Bruxelles Métropole Francophone** (club de réflexion) :

Jean BOURDON, président ; Jacques BOURGAUX, secrétaire général.

Pour le **Groupe d'Etude et de Réforme de la Fonction Administrative** (GERFA, ASBL) :

Michel LEGRAND, président ; Jean-François GOOSSE, administrateur.

Pour la **Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles** (ASBL) :

Gilberte LAMBOT-DURAND, présidente ; Marie-Claire WILLIQUET-DALOZE, vice-présidente.

S'y associent les personnalités suivantes (par ordre alphabétique) :

André GOOSSE, professeur émérite de l'U.C.L., membre de l'Académie de langue et de littérature françaises de Belgique ;

Claude JAVEAU, professeur émérite de l'U.L.B. ;

Daniel LAROCHE, directeur de la Maison de la Francité ;

Jacques LEMAIRE, professeur de l'U.L.B. ;

Jean-Luc ROBERT, échevin de la commune d'Etterbeek ;

Marc WILMET, professeur de l'U.L.B., membre de l'Académie de langue et de littérature françaises de Belgique.